

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 2 MARS 2020

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 mars 2020 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-02/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

2020-03-02/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 ;

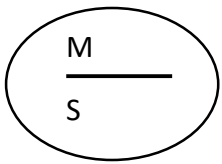
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 février 2020.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2020-03-02/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de février et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.



PROCÈS-VERBAUX



6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) MRC : Madame la mairesse Françoise Bouchard fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 3) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) TCCC : Aucun suivi.
- 5) Autres : Aucun suivi.

6.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : L'inspecteur municipal fait son rapport.
- 2) CCU : Rencontre le 19 février pour un projet de construction.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Aucun suivi.
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi.
- 6) Coopérative de solidarité : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.

6.4 **Rapport du Directeur général et suivi des dossiers:**

- 6.4.1 Réunion gestion des sauveteurs
- 6.4.2 Topogramme et Plan stratégique de développement durable
- 6.4.3 Refonte règlementaire : rencontres à prévoir
- 6.4.4 Demande de subvention pour le parc Lanouette envoyée
- 6.4.5 Suivi réunion MRC
- 6.4.6 Enseigne bureau.

7.0 TRÉSORERIE :

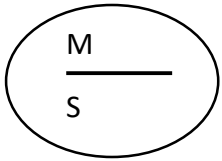
7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2020-03-02/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 8286 à 8313 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 89 190,06 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt du Rapport financier 2019 – Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook.



PROCÈS-VERBAUX



7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 PROPRIÉTÉS DE LA FONDATION DIXVILLE HOME ET DU CIUSS

Le Conseil discute des intérêts de la municipalité envers certaines propriétés de la Fondation Dixville Home et du CIUSS. Le Conseil confirme l'intérêt de reprendre la rue privée St-Alexandre et de régulariser certaines anomalies de lot.

7.3.2 CONGRÈS 2020 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

2020-03-02/5

Il est proposé par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à participer au congrès de l'ADMQ du 17-18-19 juin 2020 à Québec. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 MANDAT D'APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI P-38.002 « LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS »

2020-03-02/6

ATTENDU QUE la municipalité de Dixville mandate la SPA de l'Estrie pour la gestion des animaux domestiques sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité que la municipalité délègue le mandat d'application du règlement d'application de la Loi P-38.002 « Loi favorisant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens » à la SPA de l'Estrie.

8.2 PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES ET DES DÉCHETS

2020-03-02/7

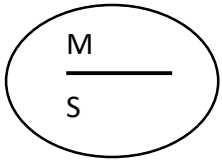
CONSIDÉRANT QUE la municipalité obtient très peu de soumissions pour les contrats de collecte des déchets et des matières compostables ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook gère actuellement le contrat de collecte des matières recyclables pour l'ensemble des petites municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des plaintes est complexe étant donné les responsabilités partagées entre la municipalité (déchets et compost) et la MRC (recyclage) ;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les objectifs de récupération et de réduction de déchets présentés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook ;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT la recommandation du comité Milieu naturel et Environnement de la MRC de Coaticook d'uniformiser les fréquences de collectes selon le modèle suivant afin d'obtenir de meilleurs prix et d'atteindre les objectifs de récupération :

- Collectes de déchets : 1 x / 4 semaines (13 collectes par année);
- Collecte des matières compostables : 1 x / 2 semaines l'été; 1 x / 4 semaines l'hiver (20 collectes/an);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Milieu naturel et Environnement de la MRC de Coaticook d'uniformiser le mode de collecte pour une collecte mécanisée des déchets (avec des bacs roulants) ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité :

- de signifier à la MRC son **intention** de participer à l'appel d'offres commun pour la collecte des déchets et des matières compostables, à compter de la date de la fin de son contrat, soit le 1^{er} janvier 2021, et selon la fréquence suivante :
 - Collectes de déchets : 16 par année
 - Collecte des matières compostables : 28 par année.
- de confier le mandat à la MRC d'agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat de collecte des matières résiduelles, dans le respect des règles d'adjudication de contrat applicables ;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et aux autres municipalités locales.

La Municipalité se réserve le droit de se retirer du groupe, avant l'adjudication du contrat par la MRC.

8.3 ANALYSE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION SOUMISE AU RÉGLEMENT SUR LES PIIA 2020-01

2020-03-02/8

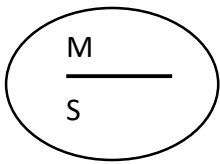
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de construction d'une mini-maison sur le terrain #23 sur la rue des Cerisiers ;

ATTENDU QUE le CCU a analysé ladite demande ;

ATTENDU QUE le CCU recommande favorablement la demande de construction soumise au règlement sur les PIIA 2020-01 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de construction soumise au règlement sur les PIIA 2020-01 tout en tenant compte des éléments suivants :

- Maintenir une couverture boisée dans la mesure des contraintes attribuées aux techniques de construction et l'accessibilité au terrain lors de l'implantation de la maison ;
- Prévoir la plantation d'un couvre-sol selon les délais prescrits au règlement de zonage, et ce, même si la propriété est une maison modèle.



PROCÈS-VERBAUX

8.4 DEMANDES DES MUNICIPALITÉS LOCALES POUR 2020 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

2020-03-02/9

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité de conserver les mêmes demandes que celles de l'an passé, incluant les ajouts qui avaient été faits, à savoir :

- Surveillance pour le respect de la signalisation « arrêt » dans le village ;
- Contrôler la vitesse dans le village et dans la montée du chemin Parker ;
- Faire respecter l'interdiction de circuler pour les camions lourds sur les chemins Nadeau, Tremblay et Falconer ;
- Prévention et contact avec les jeunes dans le Parc et endroits publics.

8.5 APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DURANT L'HIVER

2020-03-02/10

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à publier sur le SEAO l'appel d'offres pour l'Entretien et le déneigement des chemins municipaux, tel que présenté, soit pour un an ou pour 3 ans, pour un seul circuit.

8.6 VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES FOSSES SEPTIQUES

2020-03-02/11

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook coordonne les vidanges systématiques des fosses septiques de la majorité des municipalités de leur territoire dont la municipalité de Dixville ne fait actuellement pas partie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville avait initialement convenu de réviser sa participation au regroupement de la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général rappelle l'obligation prévue à la loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2, r.22, Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, qui stipule que :

« Une fosse septique visée à l'article 10 ou à l'article 11 et utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans. Une fosse septique visée à l'article 10 ou à l'article 11 et utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans. »

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche de joindre le regroupement de la MRC de Coaticook pour effectuer la vidange systématique des installations septiques des résidences de la municipalité.

Votes

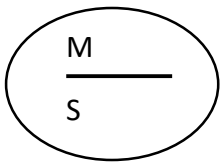
5 Pour : Teddy Chiasson, Sylvain Lavoie, Danielle Lamontagne, Roger Heath et Anthony Laroche.

1 Contre : Fernando Sanchez.

Accepté.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun.



PROCÈS-VERBAUX



10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le conseiller Roger Heath demande des informations concernant les bris de bacs roulants par le déneigeur. La municipalité avise que les citoyens doivent s'adresser directement à l'entrepreneur pour prendre entente.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-03-02/12

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 22h12.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.